

COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHEURS DE LOISIR EN MER

DU NORD-PAS DE CALAIS

Réunion de CA du 15 novembre 2012 à Audresselles

Présents :

ESPADON CLUB BOULOGNE SUR MER : Guy RAEVEL

LA COURGUINOISE CALAIS : Dominique VIARD

LES LOUPS DE MER DUNKERQUE : Jean Paul BAHEUX, Marcel DAEYE, Daniel COUVELARD

LE PERE DUVAL GRAVELINES : Claude WADOUX

CERCLE NAUTIQUE D'EQUIHEN : Michel DUMONT, Philippe BARMUTA

AUDRESSELLES : Antoine BENOIT, Édith et Bernard GIROD

TPLA AMBLETEUSE : Jacky BARRY, Alain ROUSSEAU

GRAVELINES PLAISANCE : Luc Ryckelynck

LES MARINS DE LA CITADELLE : Maurice DELPORTE

Absents excusés :

YACHT CLUB MER DU NORD : Claude BAERT

LES STERNES BERCK : Gérard FONTAINE, Gérard FORNALICK

LES MIAULES GRAVELINES : Guy VERMERSCH

Adoption du PV de la réunion de l'AG du 28 juin 2012. Sans observation.

Réunion du comité directeur de la FNPPSF du 13 octobre 2012 à St Brice en Coglès (35)

Principaux sujets abordés :

- la charte mer : après un premier arrêté national concernant le marquage des captures, un second arrêté réglementant cette fois les tailles minimales de captures est annoncé, paru depuis au journal officiel le 6 novembre. Objet d'après discussions au Conseil Supérieur de la navigation de plaisance entre les 5 fédérations signataires de la charte, les ONG et la pêche professionnelle qui sous prétexte de quotas refuse de se l'appliquer et remet même en cause la notion de consommation familiale en demandant la limitation des captures à 4 Kg par bateau et par jour (enterrée?), de même qu'elle réfute l'arrêté de la pêche sur les frayères et le repos biologique.

En réponse, les fédérations menacent de ne plus siéger au CSNP et refusent catégoriquement d'autres mesures, elles insistent sur le fait qu'il n'y aura aucune amélioration sensible de la ressource sans application aux professionnels.

- Le président fait remarquer que l'arrêté du 26 octobre est pris par le « Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie» ce qui démontre que le Ministre de la mer est à la remorque de la Ministre de l'Écologie.

- déclaration de pêche sur internet : un fiasco, difficile à appréhender, remplie d'erreurs ; les fédérations demandent une rectification, avant toute mise en place obligatoire.

- un projet « Assises Nationales des Pêches de Loisir en Mer et de la Plaisance » est actuellement à l'étude, il se tiendrait à Saint Nazaire ou à Nantes les 16 et 17 octobre 2013. Un comité de pilotage a été mis en place, il est constitué par quatre fédérations : FNPPSF - FFESSM - FCSM passion - FFPME, la décision de participation de la FFPME est en attente.

- une demande d'agrément de la FNPPSF est en cours d'agrément auprès du Ministère de l'Environnement.

- Cotisation 2012 maintenue à 12 €

- Pêche Plaisance : la fédération est preneuse de tous les articles concernant les associations, la pêche, la sécurité

- prochaine réunion du comité directeur le 13 janvier 2013 à St Brice en Coglès : le Président invite les membres du comité intéressés à y participer, à prendre contact avec lui ; ce déplacement n'aura lieu que si le temps le permet.

Réunion aux Affaires Maritimes de Boulogne-sur Mer

Monsieur François Lambert étant nommé au Ministère de la Mer, le bureau a souhaité une entrevue avec sa remplaçante Mademoiselle Mélaine Loarer. Celui-ci a été reçu le 23 octobre. Le président lui a présenté notre comité régional, son but, ses actions, il a également souligné le climat de confiance établi avec son prédecesseur et le respect des engagements pris par celui-ci vis à vis de nos revendications, concernant notamment les restrictions de captures du cabillaud.

Le bureau du CRPLM 59-62 lui a fait part de son intention de demander à ses représentants au comité de façade d'obtenir l'extension de ces mesures à l'ensemble des espèces faisant l'objet d'un plan de reconstitution, de soutenir cette proposition au cours de la prochaine réunion du comité de façade.

Il a aussi évoqué le fait que des plaisanciers étaient contrôlés plusieurs fois dans la même journée par différentes autorités maritimes. Il lui a demandé d'œuvrer à la mise en place d'un récépissé attestant qu'un contrôle avait déjà été effectué dans la journée ; en cas de deuxième contrôle celui-ci serait limité à la vérification de la pêche.

Comité de façade Manche Est-Mer du Nord de la Pêche de loisir

- Une réunion était prévue deuxième quinzaine de novembre ; à ce jour aucune date n'est retenue.

- Suite à l'arrêté du 26 octobre 2012, les représentants du CRPLM 59-62 considérant que l'augmentation des tailles de captures représente par elle-même une restriction des prises pour la pêche de loisir, les professionnels refusant de se l'appliquer, ils demanderont à la prochaine réunion l'abrogation de l'arrêté 74/2012, ou pour le moins une augmentation des captures autorisées pour les espèces « cabillauds et soles » et la libération des prises pour la plie, espèce à très faible valeur ajoutée.

Le Président a remis à chaque participant un agenda de bureau 2013 offert par la FNPPSF.

Vous trouverez en pièce jointe la motion remise par la Courguinoise concernant l'arrêté du 26 octobre 2012, que nous ne manquerons pas de transmettre à la FNPPSF.

Le Président,
Guy RAEVEL

Le secrétaire,
Jean-Paul BAHEUX